

# LETTRE GÉOPOLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ



La Lettre « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle. Nous n'avons aucun objectif militant. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et l'actualité des secteurs électriques ainsi que leurs conséquences. Les faits sont privilégiés aux jugements de valeur sur la finalité des politiques comme celles concernant le climat. Nos études sont inédites. Les données proviennent des instituts de statistiques ainsi que des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels, associations professionnelles ou ONG. La diffusion de nos informations, à condition d'en citer l'origine, est libre.

**Directeur de la Publication: Lionel Taccoen**

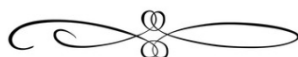
**Rédactrice en chef: Emma Legrand**

**Lettre n°102 – 8 juin 2020**

Vous pouvez **recevoir notre Lettre** par simple demande par e-mail à :  
**[geopolitique.electricite@gmail.com](mailto:geopolitique.electricite@gmail.com)**

Ou en vous inscrivant sur notre site  
**[www.geopolitique-electricite.com](http://www.geopolitique-electricite.com)**

où vous retrouverez toutes nos études et des informations liées à l'actualité



## **Le monde irréel du Pacte Vert pour l'Europe** **Taxonomie et nucléaire**

### **Résumé**

*temps de lecture : 3 mn*

L'Agence Européenne de l'Environnement est un organisme officiel de l'Union européenne, qui collecte les données des Etats membres et observe leur évolution, dont les émissions de gaz à effet de serre. Les travaux de l'Agence alimentent les statistiques européennes (Eurostat) ainsi que les résultats communiqués aux instances internationales.

Quelques semaines avant la Conférence de Paris sur le climat (2015), l'Agence prévint que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre que l'UE avait transmis aux Nations Unies ne serait pas atteint, et de loin. Au lieu de 40% de réduction en 2030 par rapport à 1990, on obtiendrait au mieux 30%. Cet avertissement fit l'objet d'un communiqué officiel qui, sur l'instant, passa inaperçu. Ce qui permit aux diplomates européens lors de la CoP21 de présenter l'UE comme modèle mondial. Las... L'Agence avait raison. De 2014 à 2018, les émissions de l'UE stagnèrent et les bons résultats estimés de 2019 sont probablement dus en grande partie... au réchauffement

climatique(!). Le 5 novembre 2019, l'Agence Européenne de l'Environnement confirma que la prolongation des tendances actuelles amène à une réduction de 30% des émissions en 2030. Comme tous les ans, la possibilité de faire mieux est mentionnée si des dispositions nouvelles en cours donnent de bons résultats. Mais l'objectif d'une réduction de 40% en 2030 reste fort problématique.

***Un mois plus tard, la nouvelle Présidente de la Commission européenne, proposa, dans son projet de « Pacte Vert pour l'Europe », un objectif de réduction des émissions en 2030 de 50 à 55%<sup>1</sup> au lieu des 40% jugés déjà bien difficilement atteignables par l'Agence Européenne de l'Environnement. De nombreux Etats membres, dont la France, approuvent ces nouveaux objectifs. Le Parlement européen opte pour 55%. Comme écrivait Catherine la Grande à Diderot : « Vous ne travaillez que sur du papier qui souffre tout ».***

Certes l'Union européenne va ajouter à sa politique de nouvelles dispositions : une classification des activités économiques « durables » (Taxonomie). Elles recevraient un « label vert », qui faciliterait beaucoup les investissements correspondants. Pour entrer dans cette Taxonomie, une activité doit être décarbonée, mais aussi ne pas causer de dommages graves à l'environnement et à la santé humaine. Ce second critère est nommé DNHS (« Do Not Harm Significantly »).

Le nucléaire reste la première source d'énergie non carbonée de l'Union européenne devant la bioénergie, l'hydraulique l'éolien et le solaire. Voici son importance pour le climat décrite par l'Agence Internationale de l'Energie :

***L'Agence, dont sont membres tous les Etats de l'UE, dans un rapport récent, écrit : « Réussir à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> pour satisfaire aux Accords de Paris... exige de fortes augmentations des investissements dans l'efficacité énergétique et les renouvelables, aussi bien qu'une augmentation de l'apport du nucléaire ».***

Si du bout des lèvres il est souvent admis que l'atome peut contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, une majorité d'Etats et de députés au Parlement européen estiment que le nucléaire ne satisfait pas au critère DNHS (voir plus haut), donc ne peut figurer dans la Taxonomie. En conséquence, l'entrée du nucléaire dans la Taxonomie est menacée... et la possibilité pour l'UE de remplir ses obligations liées à l'Accord de Paris aussi. Sans parler des objectifs mirifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 à 55% en 2030 par rapport à 1990.

L'Assemblée Générale des Nations Unies possède un organisme (UNSCEAR) au statut similaire au GIEC pour l'étude des risques du nucléaire. L'Assemblée approuve régulièrement les Rapports de l'UNSCEAR qui décrivent les conséquences de l'atome sur la santé humaine et l'environnement (par exemple à la suite de l'accident de Fukushima) bien plus rassurants que les descriptions apocalyptiques usuelles. Ce qui permettrait à l'atome de remplir le critère DNHS, donc d'intégrer la taxonomie et ne pas périlcliter. Les diplomates des Etats européens bannissant l'atome ne montrent aucune réticence devant les Rapports de l'UNSCEAR. Vérité à New York, erreur en Europe.

***Ignorance des données de l'Agence Européenne de l'Environnement, indifférence aux études de l'Agence Internationale de l'Energie, négligence des rapports de l'ONU sur le nucléaire, le « Pacte Vert pour l'Europe » se bâtit dans un monde irréel.***

***Entre le refus du nucléaire et la lutte pour le climat, il faudra choisir.***

---

<sup>1</sup> Commission Européenne-11/12/2019-COM(2019)640 final. P.5

# Le monde irréal du Pacte Vert pour l'Europe

## Taxonomie et nucléaire

(Temps de lecture : 18 mn)

### I. Politique Energie-Climat européenne - Les principes.

La politique énergie-climat européenne se caractérise depuis l'origine par trois objectifs-clefs<sup>2</sup> :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : de 20% en 2020 par rapport à 1990, puis de 40% en 2030 par rapport à 1990. Ceci serait obtenu par la réalisation de deux autres objectifs :
- **Porter la part des renouvelables** à 20% en 2020 puis à 32% en 2030.
- **Améliorer l'efficacité énergétique** d'au moins 20% en 2020, puis d'au moins 32,5% en 2030.

### II. Politique Energie-Climat européenne - Les illusions.

Les dirigeants européens ne pensaient pas prendre de risque lorsqu'en mars 2015, ils annoncèrent l'engagement de l'Union européenne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 par rapport à 1990<sup>3</sup>. Soit 40% en 40 ans. Ces émissions n'avaient-elles pas baissé de presque 24% en 24 ans de 1990 à 2014 ? Or, de vigoureuses politiques d'efficacité énergétique et de développement des renouvelables avaient été mises en place qui allaient certainement accélérer le rythme de baisse. Huit mois plus tard, lors de la Conférence de Paris (CoP21-2015) qui déboucha sur l'Accord de Paris sur le climat, les représentants européens purent faire bonne figure, voire se montrer en exemples pour la planète, compte tenu de cet engagement exemplaire de réduction des émissions.

Cependant, quelques semaines auparavant, la Commission européenne, s'appuyant sur les études de l'Agence Européenne de l'Environnement, avait annoncé que sans changement profond de la politique énergie-climat, l'engagement européen ne pourrait être tenu<sup>4</sup>. Au lieu de 40% de réduction des émissions en 2030 par rapport à 1990, la stratégie en cours ne permettrait d'atteindre que 27 à 30%. Cet avertissement passa inaperçu. La réalité se montra encore pire. Non seulement la baisse des émissions ne s'accéléra pas, mais elle stoppa complètement. En 2018, un quotidien pu titrer : « Climat : l'Europe, une championne autoproclamée qui a beaucoup à prouver »<sup>5</sup>.

- **Les émissions stagnèrent de 2014 à 2018**<sup>6</sup>.

- **Un redressement en 2019 ?**

Les estimations pour 2019 publiées par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) sont encourageantes. Les émissions de gaz carbonique de l'UE auraient baissé de 160 millions de tonnes, ce qui amènerait une baisse de 4% des émissions totales en 2019 par rapport à 2014<sup>7</sup>.

L'Allemagne a apporté la plus importante contribution à cette baisse des émissions européennes : presque le tiers du total. La politique climatique allemande ayant fortement inspiré la stratégie

<sup>2</sup> Pour 2020, voir Commission Européenne « Paquet pour le climat et l'énergie à l'horizon 2020-Pour 2030, voir Commission Européenne-« Cadre d'action en matière de climat et d'énergie d'ici à 2030 »

<sup>3</sup> Communiqué du Conseil des Ministres de l'UE-5 mars 2015.

<sup>4</sup> Communiqué de presse Commission Européenne-IP/15/5868-20/10/2015

<sup>5</sup> Les Echos-Article de Derek Perrotte-16/5/2018.

<sup>6</sup> Eurostat tableau env\_air\_gge. De 2014 à 2017, pour 2018 voir Agence Européenne de l'Environnement-« Total greenhouse gas emissions trends and projections in Europe »-19/12/2019

<sup>7</sup> International Energy Agency -Global CO2 emissions in 2019-11/2/2020.

européenne, il est intéressant d'analyser les raisons de la baisse des émissions allemandes. Or, il se trouve que des données concernant ce pays pour 2019 sont déjà disponibles.

L'association Agora Energiewende est à l'origine de la transition énergétique allemande qu'elle a contribué à mettre en œuvre. Elle explique les bons résultats de 2019 par « une forte chute dans la production d'électricité à partir du lignite et du charbon »<sup>8</sup>. La politique énergétique allemande, comme celle de l'UE, est basée sur deux axes : l'efficacité énergétique et les renouvelables.

La chute de la demande totale d'électricité<sup>9</sup> explique un peu plus de la moitié de la baisse de production des centrales à charbon lignite, qui s'est répercutée uniquement sur leur production. En effet, les renouvelables ayant priorité sur le réseau, leurs ventes ne furent pas affectées. L'efficacité énergétique a-t-elle joué un rôle cette baisse de la demande d'électricité ?

***Non, écrit Agora Energiewende : « Les causes essentielles sont une faible croissance industrielle et un hiver doux »<sup>9</sup>. L'efficacité énergétique n'est pas citée comme cause.***

La baisse de production totale explique un peu plus de la moitié la chute de production des centrales à charbon-lignite. Mais les renouvelables seules n'ont pas suffi à compenser le reste. Il a fallu faire appel à un apport supplémentaire des centrales à gaz, émettrices de gaz carbonique. Les renouvelables n'ont compensé qu'un peu plus du tiers de la baisse de l'apport du charbon-lignite<sup>10</sup>.

***Ainsi près des deux tiers de la baisse des émissions de gaz à effet de serre allemandes entre 2018 et 2019 ont des causes conjoncturelles, comme un hiver doux, sans rapport avec la politique énergie-climat.***

### **Conclusion d'Agora Energiewende sur la politique allemande.**

Elle est identique à la nôtre : « Le paquet « climat » adopté par le Gouvernement allemand en septembre [2019] ne suffira pas pour atteindre les objectifs fixés en 2030 »<sup>9</sup>. L'hiver doux n'ayant pas concerné uniquement l'Allemagne, les excellents résultats de 2019 pour l'UE demandent à être corrigés de facteurs conjoncturels. Comme écrit un responsable de Greenpeace : « un hiver chaud ne peut remplacer une politique climatique »<sup>10</sup>.

***Stagnation des émissions de 2014 à 2018, redressement en trompe l'œil en 2019. La politique énergie-climat européenne est un échec. Efficacité énergétique, solaire et l'éolien n'ont pas remplis leurs promesses qui se sont révélées largement illusoires.***

## **III. Politique Energie-Climat européenne - L'idéologie.**

***L'Union européenne met sur le même plan, le but, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les moyens, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cela implique, ipso facto, que ces deux moyens suffiront à atteindre l'objectif. C'est un choix idéologique.***

- **L'efficacité énergétique.**

---

<sup>8</sup> Agora Energiewende-State of Affairs of the German Power Market in 2019-Key findings-

<sup>9</sup>BDEW-Tableau « Stromerzeugung und-verbrauch in Deutschland »1991-2019.

<sup>10</sup>Karsten Smid-Cité par PV magazine-5/4/2019-« Emissionen in Deutschland... »

La Cour des Comptes européenne vient de lui consacrer deux Rapports, le premier relatif aux bâtiments<sup>11</sup>, l'autre aux produits de consommation courante<sup>12</sup>. Dans le premier, la Cour écrit « Les dépenses consacrées par l'UE à l'efficacité énergétique des bâtiments ne sont pas effectuées dans une optique de rentabilité ». Dans le second, elle note « des retards considérables et un non-respect de la réglementation ». En France, en 2018, la consommation d'énergie a été supérieure de 6% par rapport à l'objectif fixé<sup>13</sup>. Des milliers d'entreprises ont du être radiées du label « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)<sup>14</sup>, leurs travaux d'isolation étant inefficaces. L'Allemagne n'atteindra pas ses objectifs d'efficacité énergétique pour 2020<sup>15</sup>. Pour l'Union européenne, « la consommation d'énergie primaire et finale est toujours supérieure de 5% et 3% à leurs objectifs pour 2020 [en 2018]». <sup>16</sup> En 2019, il est possible que les résultats soient meilleurs... grâce à l'hiver doux (voir plus haut).

**Les gains d'efficacité énergétique sont bien plus longs et difficiles à atteindre que prévus.**

- **Les renouvelables. Le choix du solaire et de l'éolien.**

Pour l'UE, la quasi-totalité de l'apport énergétique des renouvelables provient de quatre sources : l'hydroélectricité, la biomasse, l'éolien et le solaire. Les sites hydroélectriques ayant été largement équipés, la croissance des renouvelables repose sur les trois autres.

**L'apport de la biomasse est de 60% du total des renouvelables, hors hydraulique<sup>17</sup>.**

La biomasse, surtout du bois, a comme intérêt de renforcer la sécurité d'approvisionnement car 96% de la matière première vient de l'UE. Néanmoins son apport a vu sa croissance par année ralentir de 7,9%/an (2005-2010) à 2,6% (2010-2016) puis stagner depuis cette époque. Elle a même baissé de 0,3% en 2018, par rapport à 2017.

**Désormais, le développement des renouvelables dans l'UE repose essentiellement sur le solaire et l'éolien. Or, ceux-ci produisent en quasi-totalité de l'électricité.**

Certes, dans les pays utilisant le charbon, comme l'Allemagne ou la Pologne, la part des émissions provenant de la production d'électricité peut être notable. Néanmoins l'électricité, d'une manière générale, correspond seulement à 20% de l'énergie consommée<sup>18</sup>. En conséquence la part importante de renouvelables en électricité fait illusion. Elle est passée pour l'UE de 20 à 32% de 2010 à 2018, donc une grimpe de 12% fort honorable. Mais, pour la consommation totale d'énergie, l'augmentation est bien moindre : de 13 à 18% seulement, largement insuffisante pour apporter un appoint décisif à la politique climatique<sup>19</sup>.

- **La compensation du nucléaire.**

L'atome reste la première source d'électricité non carbonée de l'UE. Mais certains Etats membres y ont renoncé. Il en est résulté une baisse de la production à partir de 2004. Voici les apports des principales sources d'électricité non carbonées en 2004 et 2018<sup>20</sup> (TWh) :

Source	Nucléaire	Hydraulique	Eolien	Solaire
2004	1008	356	57	1
2018	827	372	366	103

<sup>11</sup> Rapport spécial 11/2020 : Efficacité énergétique des bâtiments : donner plus d'importance à la rentabilité (28/4/2020)

<sup>12</sup> Rapport spécial 01/2020 : Actions de l'UE dans le domaine de l'écoconception et de l'étiquetage énergétique... »15/1/2020.

<sup>13</sup> Observatoire climat-énergie-« Où en est la France ? »-18/9/2019.

<sup>14</sup> RGE : Reconnu Garant de l'Environnement-Bactiactu réseau-23/1/2019.

<sup>15</sup> AgoraEnergiewende-Die Energiewende in Stromsektor : Stand der Dinge 2018-Résumé en anglais-§ 3. (Janvier 2019)

<sup>16</sup> Communiqué de presse-Eurostat-4/2/2020.

<sup>17</sup> The European Commission's Knowledge Center for Bioeconomy- Brief on biomass for energy in the European Union.(10/9/2019)

<sup>18</sup> Agence Internationale de l'Energy-« Share of electricity in total final energy, historical and SDS »-27/11/2019.

<sup>19</sup> Eurostat –Tableau nrg\_ind\_ren.

<sup>20</sup> Cf. le tableau Eurostat nrg\_ind\_peh. De 2004 à 2018, l'apport éolien+solaire a augmenté de 412 TWh, le nucléaire a baissé de 180 TWh, soit 44% de 412 TWh.

***Près de 45% du supplément amené par l'éolien et le solaire réunis de 2004 à 2018 ont été consacrés à remplacer l'atome sans aucun gain pour le climat.***

***Limité à l'électricité, le développement des renouvelables, restreint au solaire et à l'éolien, lourdement hypothéqué par la compensation de l'atome, ne peut que constituer un apport insuffisant à la lutte contre le réchauffement climatique. En France, la situation est pire. L'apport des renouvelables, dominé par le solaire et l'éolien ne sert à rien : la production d'électricité, du fait du nucléaire, est déjà décarbonée.***

***La réalité n'a pas confirmé les choix idéologiques de l'UE : l'efficacité énergétique et les renouvelables, restreints au solaire et à l'éolien, ne suffisent pas à lutter contre le réchauffement climatique.***

***La mise sur le même plan du but, la baisse des émissions de gaz à effet de serre, et des moyens, efficacité énergétique est une erreur basique, fruit de l'idéologie.***

#### **IV. Un tournant économique : le développement durable.**

La Commission et l'Agence de l'Environnement européennes avaient averti, dès octobre 2015, que les objectifs climatiques annoncés pour 2030 étaient inatteignables, sauf changement profond de politique. Cela n'affecta pas l'aplomb des représentants européens lors de la Conférence de Paris sur le climat (CoP21). Néanmoins, une réflexion approfondie commença rapidement. Elle fut accélérée récemment par une opinion publique qui, malgré les clameurs de triomphe saluant le développement des renouvelables, se rendait compte que la politique climatique européenne n'apportait guère de résultats. Les manifestations de protestations se multiplièrent et il apparut une Jeanne d'Arc scandinave du climat qui interpella avec hargne les dirigeants.

On commença par réveiller une vieille idée, celle du pollueur-payeur. Depuis longtemps, certaines industries étaient assujetties à une taxe sur les émissions de gaz carbonique. Elle était maintenue trop basse, pour ne pas gêner le charbon allemand et n'avait guère d'impact. Elle fut relevée, mais sa généralisation relevait d'une écologie punitive, mal vue des citoyens comme le montra les manifestations contre la taxe carbone sur les camions en France.

***Il est préférable de récompenser les activités non ou peu émettrices de gaz à effet de serre. La carotte remplace le bâton. Cette idée fut développée dans un cadre plus général, celui du développement durable.***

- **La Taxonomie.**

En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (WCED) publia le Rapport Brundtland intitulé « Notre Futur Commun » qui définissait le développement durable comme « devant répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »<sup>21</sup>. Transmettre à nos descendants un climat préservé relevait du développement durable et était même une priorité. Il fut décidé d'établir une classification, ***on dira une Taxonomie***, des activités considérées comme écologiquement durables<sup>22</sup>. ***Six critères furent choisis, qu'une activité doit respecter pour être considérée comme durable<sup>23</sup> et figurer dans la Taxonomie :***

---

<sup>21</sup>Définition historique du développement durable tiré du Rapport Brundtland (1987)

<sup>22</sup> « Le Pacte Vert pour l'Europe » - Commission Européenne-COM(2019)640 final-11/12/2019

<sup>23</sup>Voir pas ex. Conseil Européen-Communiqué de presse sur la finance durable-15/4/2020



Deux sont liés à la lutte contre le **réchauffement climatique** : « contributions à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique ».

Quatre autres relèvent de la **protection générale de l'environnement et de la santé** : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Ces quatre critères sont regroupés sous le sigle **DNHS** (Do Not Harm Significantly). Ce qui signifie qu'une activité les respectant est sensée ne pas nuire de façon significative à l'environnement et à la santé humaine<sup>24</sup>.

- **La Finance Verte.**

Le but est ambitieux : « transformer l'économie dans la perspective de la neutralité climatique ». Pour cela « des possibilités seront offertes aux investisseurs et aux entreprises, en leur facilitant l'identification des investissements durables et en garantissant qu'ils seront crédibles... les budgets nationaux [joueront] un rôle essentiel dans la transition [vers un développement durable] ».

***Les activités réputées menant à un développement durable, donc figurant dans la Taxonomie auront un « label vert ». Leurs investissements seront facilités car la Finance deviendra « verte ». Une activité économique pour se développer aura un avantage énorme à figurer dans la Taxonomie. .***

## **V. Le Pacte Vert pour l'Europe.**

Fin 2019, les réflexions étaient assez avancées et l'opinion publique assez impatiente pour que le projet de la nouvelle politique européenne de l'environnement, donc climatique soit dévoilé. Telle Aphrodite sortant de l'onde, il apparut avec pompe dans une déclaration de la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, le 11 décembre 2019. Et plus précisément dans un document d'une trentaine de pages intitulé « Pacte Vert pour l'Europe »<sup>22</sup>.

Nous en extrayons deux aspects importants :

- **Un objectif très ambitieux pour 2030.**

L'objectif de réduction des émissions de 40% en 2030 par rapport à 1990, annoncé en 2014, passe à 50%, voire 55%. C'est très ambitieux voire surprenant. Comme tous les ans, l'Agence Européenne de l'Environnement, un mois auparavant, avait énoncé qu'en 2030 cette réduction ne pourrait atteindre que 30%. Elle ajouta comme chaque année « qu'avec les mesures additionnelles que les Etats projettent de mettre en œuvre on pourrait atteindre plus 36% ». Il faudrait faire des efforts supplémentaires pour atteindre 40% comme annoncé<sup>25</sup>. Bref, rien de nouveau depuis 2015<sup>5</sup>. Passer d'un objectif de 40% jugé inatteignable par l'organisme européen chargé officiellement de recueillir données et tendances à 50-55% paraît vraiment hasardeux, mais pas au Parlement européen ni à douze Etats dont la France qui approuverent.<sup>26</sup>. S'agit-il de calmer l'opinion publique ? Les Rapports de l'Agence Européenne de l'Environnement sont-ils lus ? **Comme écrivait Catherine la Grande à Diderot : « Vous ne travaillez que sur du papier qui souffre tout ».**

- **La Taxonomie.**

Les sources d'énergie, comme toute activité économique, seront jugées suivant leur aptitude à contribuer au développement durable, suivant les critères indiqués au chapitre IV. L'avenir sourirait à celles qui entreraient dans la Taxonomie. Les autres seraient menacées de disparition. Immédiatement, se posa la question de l'énergie nucléaire.

<sup>24</sup> Cf. EU technical expert group on sustainable finance-Taxonomy Report- Technical Annex-p.29

<sup>25</sup>European Environment Agency Report-N°15/2019- 5/11/2019« Trends and projections in Europe 2019-Executive Summary-p.7

<sup>26</sup>Le Parlement le 15 janvier lors de l'approbation du Pacte Vert, les douze Etats dans une lettre à la Commission le 3/3/2020

## VI. Nucléaire et Climat.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) évalue les très faibles émissions de gaz à effet de serre du nucléaire au même niveau que solaire et éolien<sup>27</sup>.

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) écrit : « Réussir à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> pour satisfaire aux Accords de Paris... exige de fortes augmentations des investissements dans l'efficacité énergétique et les renouvelables aussi bien qu'une augmentation de l'apport du nucléaire »<sup>28</sup>.

***Suivant l'Agence Internationale de l'Energie sans croissance de l'apport du nucléaire au niveau mondial, les objectifs de l'Accord de Paris sont hors de portée.***

Dans le cas de l'UE, l'atome est la première source d'énergie décarbonée, devant l'hydraulique, la bioénergie, l'éolien et le solaire<sup>29</sup>. 45% des apports des renouvelables n'ont servi qu'à compenser la diminution de la production de l'atome, résultat des politiques de sortie du nucléaire, sans gain pour le climat<sup>30</sup>. Aujourd'hui, l'atome fournit bien plus d'électricité décarbonée à l'UE que le solaire et l'éolien réunis. En France, cas particulier, dix fois plus<sup>31</sup>.

***L'avis de l'Agence Internationale de l'Energie s'applique à l'UE : sans croissance de l'apport du nucléaire, l'UE prend un grand risque de ne pas atteindre ses objectifs relatifs à l'accord de Paris (sans parler des objectifs mirifiques de réduction des émissions de 50-55% en 2030).***

## VII. Nucléaire et Taxonomie.

- **Un débat politique.**

En 2010 l'Allemagne décida une prolongation du fonctionnement des centrales nucléaires du pays<sup>32</sup>. En 2011, quatre jours après l'accident de Fukushima, la Chancelière Merkel faisait machine arrière et renonçait au nucléaire. ***Les conséquences présumées gravissimes de l'accident de Fukushima furent la cause de la sortie du nucléaire Outre-Rhin.***

L'ONU dispose d'un groupe de travail (UNSCEAR) dédiée à l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement. Son statut et sa légitimité sont similaires au ceux du GIEC pour le climat. Voici un résumé de ses conclusions sur l'accident de Fukushima<sup>33</sup>:

- **sur l'environnement** : « Les expositions des écosystèmes terrestres et aquatiques (mer et eau douce) ont été trop faibles pour que l'on observe des effets aigus. Les éventuels effets devraient être transitoires par nature, compte tenu de leurs faibles durées ».
- **sur la santé humaine** : « pour les populations touchées par l'accident, le taux de cancer devraient rester stables. Pour les travailleurs aucune augmentation observable de l'incidence de cancer n'est attendue ».

Bref des conséquences minimales sur la santé humaine et l'environnement. Fin 2016, dans une Résolution<sup>34</sup>, « l'Assemblée Générale des Nations Unies ... se félicite ... [de ces résultats] » et ajoute

<sup>27</sup> IPCC (sigle anglais du GIEC)-Technology-Specific Cost and Performance Parameters-Annex III-p.1335(2014)

<sup>28</sup> International Energy Agency-« Nuclear Power in a Clean Energy System »-May 2019-Abstract

<sup>29</sup> Agence Internationale de l'Energie-Data and statistics-Total primary supply(TPES) by source, World and country and region.

<sup>30</sup> Voir Chapitre III, p.5, § « Compensation du nucléaire ».

<sup>31</sup> Pour l'Europe voir p.5-Pour la France voir RTE-Bilan électrique 2019.

<sup>32</sup> Le 27/9/2010- Voir par ex. Le Point du 28/9/2010.

<sup>33</sup> [https://www.unscear.org/docs/revV1407898\\_Factsheet\\_F\\_ENG.pdf](https://www.unscear.org/docs/revV1407898_Factsheet_F_ENG.pdf)

<sup>34</sup> Résolution A/RES/71/86 du 6 décembre 2016.



« Il importe de les faire connaître au public ». Aucune délégation ne fit de réserve sur le Rapport de l'UNSCEAR, *y compris les Etats européens qui ont banni l'atome.*

*Il est impensable qu'à la lueur des véritables conséquences de Fukushima, l'Allemagne revienne sur sa sortie de l'atome. Le débat sur le nucléaire est politique et idéologique.*

- **Une décision en suspens.**

Le Groupe d'Expertise Technique sur la Finance Verte (dit TEG) constitué pour faire des recommandations sur la Taxonomie refusa, dans son Rapport du 9 mars 2020, « de recommander l'inclusion de l'énergie nucléaire dans la Taxonomie ». La contribution de l'atome à la lutte contre le réchauffement climatique est reconnue, mais la conformité aux critères DNHS (conséquences sur la santé et l'environnement cf. Chapitre IV), n'était pas établie. Le Groupe conseillait la constitution d'un groupe ad hoc sur le sujet, mais en fait, renvoyait à une décision politique<sup>35</sup>.

Cette décision politique revient à deux Institutions Européennes :

## **Le Parlement européen.**

Le Parlement européen reconnaît que « l'énergie nucléaire peut contribuer à atteindre les objectifs en matière dès que c'est une énergie qui n'émet pas de gaz à effet de serre... »<sup>36</sup>. Mais seule une minorité, certes notable (probablement plus de deux cents députés) soutient que l'atome peut entrer dans la Taxonomie et, de là, bénéficier du label « vert » et donc de financements plus aisés. Une majorité confortable estime que l'atome ne satisfait pas aux critères DNHS<sup>37</sup>.

*Jusqu'ici, le Parlement européen, tout en reconnaissant le rôle de l'atome dans la lutte contre le réchauffement climatique, est en majorité hostile à son entrée dans la Taxonomie.*

## **Le Conseil des Ministres (où siègent les ministres de chaque Etat membre)**

La majorité des Etats membres est hostile à l'entrée de l'atome dans la Taxonomie. Cependant, une disposition européenne fort démocratique permet à une minorité d'Etats membres de s'opposer à l'adoption d'un texte, à condition qu'ils soient au minimum quatre et représentent 35% de la population de l'UE.

Le 11 décembre 2019, neuf Etats ont bloqué toute décision explicite ou non amenant à l'exclusion du nucléaire : France, Royaume-Uni, Pologne, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Hongrie, Slovaquie et Bulgarie. Ces pays représentaient 44% de la population de l'UE, largement supérieurs à la minorité de blocage. Mais aujourd'hui le Royaume-Uni a quitté l'UE et les huit pays pronucléaires ne représentent plus que 35,5% de la population<sup>38</sup>. Minorité de blocage certes, mais bien fragile.

En avril 2020, le Conseil a adopté une Position qui permet, après un vote du Parlement européen de déboucher sur un Règlement « sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables... » bref sur la Taxonomie<sup>39</sup>. En fait, comme le montrent les explications de vote (texte 7360/20), rien n'est réglé. Les « actes délégués » que la Commission doit préparer pour affiner les critères de la Taxonomie font l'objet d'avertissements contradictoires. Tel Etat affirme « qu'une Taxonomie crédible ne saurait permettre de considérer la production nucléaire... comme une activité durable ». Un autre dit très exactement l'inverse. La France, qui ne s'est pas exprimée sur son vote, a pris l'initiative, suivie par d'autres Etats de demander à la Commission « la création d'un groupe d'experts ad hoc » pour « procéder à une nouvelle évaluation de l'énergie nucléaire »<sup>40</sup>.

***Les critères dits DNHS qui gênent le nucléaire ne seront précisés que fin 2021. Les partisans de l'atome, minoritaires, ont devant eux une tâche difficile :***

<sup>35</sup> EU Technical Expert Group on Sustainable Finance –Taxonomy Report Technical Annex-pp.209-210

<sup>36</sup> Résolution du Parlement Européen du 28/11/2019 concernant la Conférence de Madrid sur le Climat.

<sup>37</sup> Cf. le compte rendu du débat qui a mené à l'approbation du Pacte Vert par le Parlements (15/1/2020). Voir répartition des votes sur l'amendement favorable au nucléaire d'Alexandr Vondra et al- ( Annexe au compte rendu de séance- « Résultats des votes »)

<sup>38</sup> On trouvera la répartition des populations dans le tableau Eurostat demo\_gind.

<sup>39</sup> Conseil de l'Union Européenne-Dossier Interinstitutionnel 2018/0178 (COD)-Texte :5639/20(1/4/2020)- Votes :7360/20(16/4/2020).

<sup>40</sup> Cf. Contexteénergie- 12/5/2020-« Taxonomie : la France et ses alliés réclament un traitement de faveur pour le nucléaire ».

*faire comprendre à une majorité que le refus d'intégrer le nucléaire dans la Taxonomie revient à faire passer une idéologie avant la préservation du climat.*

### ***En conclusion,***

*Ignorant les tendances constantes observées par l'Agence Européenne de l'Environnement, la Commission européenne, le Parlement européen et un certain nombre d'Etats, dont la France, souhaitent fixer un objectif de réduction de 50 à 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990.*

*Ceci est une part d'un projet nommé « Projet Vert pour l'Europe » très ambitieux et qui se présente comme un modèle pour le monde. Or, le bilan de la politique climatique européenne depuis 2014 est pratiquement nul.*

*Cette fois-ci, il s'agit d'orienter l'économie européenne vers un développement durable. On classera les activités sensées y contribuer dans une Taxonomie. Elles bénéficieront de financements privilégiés. La finance sera verte et sera dirigé vers des activités vertes qui, ainsi, généreront un développement durable. Les deux critères principaux pour qu'une activité accède à la Taxonomie est d'être décarbonée (pas ou peu d'émissions de gaz à effet de serre) et de ne pas infliger de dégâts significatifs à l'environnement et à la santé (critère DNHS, Do Not Harm Significantly).*

*L'Agence Internationale de l'Energie prévient : sans accroissement de l'apport du nucléaire, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. Or, la majorité des Etats de l'UE et des députés européens refusent l'entrée du nucléaire dans la Taxonomie, donc son développement. Selon eux, l'atome ne remplit pas le critère DNSH. Ces Etats n'ont aucune réticence à approuver les Rapports plutôt rassurants de l'UNSCEAR, organisme de l'ONU au statut proche du GIEC, mais consacré au nucléaire, il faut en conclure que le débat sur le nucléaire est devenu essentiellement politique.*

*Il faut quitter le monde irréel des débats actuels où les constatations de l'Agence Européenne de l'Environnement sont ignorées, les études de l'Agence Internationale de l'Energie négligés et les résultats des études sur le nucléaire de l'UNSCEAR, organisme de l'ONU, passés sous silence.*

*Entre le refus du nucléaire et la lutte contre le réchauffement climatique, l'Union Européenne doit choisir.*